

telle unanimité que, sur près de 3000 ecclésiastiques, pas un seul n'était demeuré en arrière. " C'était vrai, parceque les opposants avaient été déportés en Sibérie ; mais la Providence permettait d'entendre, cinq ans après, une voix de femme raconter à l'Europe ce que coûte de larmes et de sang l'opostasie d'un peuple catholique. L'abbesse de Minsk, échappée miraculeusement, raconta un drame auprès duquel pâlisseraient les cruautés des Néron et des Dioclétien.

(A suivre.)

LE SYSTÈME SCOLAIRE GRATUIT

Le conseil municipal de Montréal, dans sa séance du 8 septembre dernier, a adopté une résolution priant le gouvernement de substituer au système scolaire actuel celui de la gratuité par l'Etat.

Appelé à se prononcer sur la question au mérite et sur le coût probable du système gratuit, le Surintendant de l'instruction publique a répondu à la première question : " Je puis dire que ce système aurait certainement pour effet de faciliter davantage la fréquentation des écoles, et qu'en l'entourant de notre administration scolaire, il ne peut présenter d'objections sérieuses."

Nous pouvons dire, à notre tour, que le système scolaire actuel facilite suffisamment la fréquentation des écoles, et que, du reste, liberté vaut mieux que ceinture dorée.

A la seconde question, le Surintendant a répondu : " J'estime, en résumé, que le gouvernement doit s'attendre à payer au moins deux millions de piastres annuellement s'il établit le système de gratuité."

Comme cette estimation est calculée *au minimum*, on peut l'accepter sans faire de réserve.

L'intervention de l'Etat dans le domaine économique et social

Il est incontestable que l'Etat a le droit et même le devoir d'intervenir dans le domaine économique et social, pour prévenir et réprimer les abus manifestes, pour protéger les droits de tous les membres de la société. Ainsi, il a le droit et le devoir de veiller aux conditions matérielles et morales de l'atelier ou de l'usine, de veiller à ce que le patron et l'ouvrier également remplissent toutes les conventions arrêtées entre eux. Sa mission est de protéger tous les droits sans exception.